

2011_B305

OBJET : Développement économique et Emploi - Subventions - Subventions aux associations à caractère économique

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Monsieur Bruno SANGLINE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteur : Monsieur Roger PELLENC

Objet : Developpement Economique - Subventions - Subventions aux associations à caractère économique
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations à caractère économique dont les demandes ont été examinées au cours des commissions Développement Economique du 12 mai 2011 et du 7 juillet 2011. 15 demandes ont été analysées et ont reçu un avis favorable pour un montant global de **256 000 euros**.

L'aide aux acteurs économiques s'inscrit dans la stratégie de développement économique définie par notre établissement.

A ce titre, la Communauté du Pays d'Aix propose de soutenir financièrement un certain nombre d'associations qui mènent, à l'échelle du territoire, des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de notre politique de développement économique :

- la création, la reprise et le développement des entreprises,
- le soutien à l'innovation et aux filières d'excellence,
- le développement des zones d'activités.

Au cours de la commission du 7 juillet 2011, 15 demandes de subventions ont été examinées et sont soumises à votre approbation. Elles participent toutes directement ou indirectement au rayonnement économique de notre territoire et pour certaines à la création d'emplois.

1. LA CREATION, LA REPRISE ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Ces 8 associations répertoriées dans le tableau ci-après proposent une assistance et un accompagnement aux porteurs de projets, estiment la viabilité des projets, orientent les créateurs dans la recherche de financements, évaluent les besoins en formation (gestion, commerce, ... etc.), proposent des parrainages de chefs d'entreprises.

N° GU	ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010 EN €	SUBVENTION SOLICITEE EN 2011 EN €	BUDGET PREVISIONNEL 2011 EN €	MONTANT PROPOSE A LA COMMISSION EN €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION EN %
309	PAYS D'AIX INITIATIVES complément de subvention <i>Commission du développement Economique du 07/07/11</i>	NB		334 732	60 000	41,82 Avec les 80 000 € attribués lors du Bureau Du 01/04/11
272	ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE DES JEUNES ENTREPRENEURS <i>Commission du développement Economique du 12/05/11</i>	5 000	20 000	50 965	15 000	29,43
484	COUVEUSE INTERFACE <i>Commission du développement Economique du 07/07/11</i>	0	13 000	42 000	10 000	23,81
075	CLUB D'AFFAIRES FRANCO- ALLEMAND DE PROVENCE <i>Commission du développement Economique du 07/07/11</i>	10 000	10 000	54 400	8 000	14,71
433	PROVENCE CREATION D'EMPLOIS <i>Commission du développement Economique du 12/05/11</i>	5 000	10 000	112 837	7 000	6,20
497	ALUMNI ENTREPRENDRE <i>Commission du développement Economique du 07/07/11</i>	5 000	5 000	115 000	5 000	4,35
806	CLI ITER <i>Commission du développement Economique du 07/07/11</i>	0	5 000	75 000	1 000	1,33
184	APICAM <i>Commission du développement Economique du 07/07/11</i>	8 000	10 000	18 007	4 000	22,21
TOTAL DES SUBVENTIONS PROPOSEES PAR LA COMMISSION					110 000	

NB : En ce qui concerne l'association Pays d'Aix Initiatives, le bureau du 1^{er} avril 2011 et sur avis de la commission du 8 mars, lui avait attribué une subvention de 80 000 € (160 000 € sollicités pour le fonctionnement général) dans l'attente des résultats d'une évaluation des besoins. Cette évaluation a été réalisée et les conclusions ont été proposées et présentées lors de la commission du 07 juillet 2011.

2. LE SOUTIEN A L'INNOVATION ET AUX FILIERES D'EXCELLENCE

La politique de soutien aux filières d'excellence se caractérise notamment par une politique d'accompagnement des Pôles de Compétitivité, structures créées par l'Etat en juillet 2005 et qui ont pour vocation de faire coopérer, à l'échelle d'un territoire, grands groupes, PME, laboratoires de recherches et établissements de formation, dans le but de favoriser l'innovation et la compétitivité.

L'action des pôles de compétitivité est aujourd'hui reconnue comme un succès. Après une évaluation globalement positive de la première phase couvrant la période de 2005 à 2008, l'Etat a décidé, en 2009 de leur renouveler son soutien pour une autre période triennale. Dans ce cadre, des contrats de performance ont également été signés entre les Pôles, l'Etat et les Collectivités.

Les associations porteuses des Pôles de Compétitivité sont aujourd'hui impliquées dans trois types d'actions :

- l'animation, la mise en réseau et la structuration de la filière,
- le soutien aux PME : montage de programmes et de formations spécifiques, financement et actions visant à faciliter l'accès aux financements, mise en relation avec les donneurs d'ordre, organisation de rencontres B2B (Business to Business), accompagnement de PME aux salons internationaux, accompagnement des PME dans les projets R & D,
- l'émergence de projet R & D collaboratifs visant le développement de produits et services innovants.

Hormis les Pôles de Compétitivité, d'autres types d'associations peuvent bénéficier du soutien de la CPA dès lors qu'elles s'inscrivent dans une logique d'appui à l'une de nos filières industrielles majeures, favorisant le rayonnement, le développement et l'identité économique de notre territoire.

Le tableau ci-dessous recense les 7 associations relevant de cette filière.

N° GU	ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010 EN €	SUBVENTION SOLICITEE EN 2011 EN €	BUDGET PREVISIONNEL 2011 EN €	MONTANT PROPOSE A LA COMMISSION EN €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION EN %
456	VAL DE DURANCE DEVELOPPEMENT DURABLE	40 000	60 000	161 000	50 000	31,06
292	POLE OPTIQUE ET PHOTOPHONIQUE SUD	30 000	40 000	1 025 000	30 000	2,93
402	PEGASE	30 000	30 000	1 140 000	30 000	2,63
496	EA ECO-ENTREPRISES	20 000	30 000	351 974	20 000	5,68
377	EUROBIOMED	5 000	10 000	1 020 000	10 000	0,98 %
452	TOULON VAR TECHNOLOGIE/POLE MER PACA	3 000	3 000	1 945 500	3 000	0,15
TOTAL DES SUBVENTIONS PROPOSEES PAR LA COMMISSION					143 000	

3. LE DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Le soutien financier de la CPA aux zones d'activités s'inscrit dans une politique de dynamisme. Les subventions versées permettent aux associations de maintenir leurs actions d'information, de communication et d'animation.

N° GU	ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010 EN €	SUBVENTION SOLLICITEE EN 2011 EN €	BUDGET PREVISIONNEL 2011 EN €	MONTANT PROPOSE A LA COMMISSION EN €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION EN %
.*	FEDERATION DE L'INDUSTRIE HOTELIERE 13	5 000	20 000	78 160	3 000	
TOTAL DES SUBVENTIONS PROPOSEES PAR LA COMMISSION					3 000	

- *Le tiret signifie que le dossier n'a pas de numéro de Guichet Unique qui enregistre uniquement les demandes émanant des associations dites « Loi 1901 ». Il s'agit, en l'espèce, soit de fédérations, soit d'associations syndicales.*

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2003-A312 du Conseil Communautaire réuni le 12 décembre 2003, mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subvention,

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation d'attribution au Bureau,

VU la délibération n° 2010-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,

VU l'avis favorable de la Commission des Interventions Economiques du 7 juillet 2011,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** pour un montant total de 256 000 euros (deux cent cinquante six mille euros) les subventions telles que proposées par la Commission du Développement Economique et de l'Emploi du 7 juillet 2011 ;
- **APPROUVER** les termes des conventions présentées en annexe,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les conventions et tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3A-90-6574 du budget supplémentaire qui présente les disponibilités nécessaires ;

ANNEXE 1

Associations à caractère économique

*Critères d'attribution adoptés au cours du Conseil Communautaire du 24 juin 2010
(Délibération n° 2010-A099)*

Deux axes ont été retenus : l'un détermine la classe thématique dans laquelle doit s'insérer l'association, l'autre définit les conditions qui président à l'attribution d'une subvention.

Les thématiques :

- ⇒ la création, l'implantation, le développement, le soutien et le service aux entreprises,
- ⇒ la gestion, la coordination et l'animation des zones d'activités et de groupements de professionnels, avec en priorité, les zones d'activité transférées à la CPA,
- ⇒ la structuration, la coordination, l'animation des filières innovantes de la haute technologie, du développement durable, des pôles d'excellence et de compétitivité.

Les conditions d'attribution :

- ⇒ les associations doivent œuvrer en faveur du développement économique, les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles,
- ⇒ le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être attaché au territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,
- ⇒ la demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets,
- ⇒ l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre,
- ⇒ l'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il est demandé à l'association de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine,
- ⇒ toute association qui fait une demande de subvention à la CPA doit également solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés,
- ⇒ le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association.

Exception pour les actions à « caractère évènementiel » : les seules manifestations pouvant être subventionnées doivent viser à promouvoir l'une des thématiques suivantes : les énergies renouvelables, les hautes technologies et la défense de l'environnement, les produits du terroir.

FICHES SYNTHETIQUES

ET

BUDGETS PREVISIONNELS

DES ASSOCIATIONS

DOSSIER N°	2011-309	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	2147	7 juillet 2011	21 juillet 2011	
PAYS D'AIX INITIATIVES				
PRESIDENT	Monsieur Yves DELAFON			
SIEGE	AIX EN PROVENCE			
OBJET STATUTAIRE	Plateforme d'initiative locale adhérent à France Initiative			
OBJET DE LA DEMANDE	La subvention complémentaire sollicitée est destinée à apporter une aide complémentaire au fonctionnement général et à financer des prêts d'honneur sans intérêt et sans garantie des porteurs de projets (TPE) pour la création, la reprise ou le développement des entreprises, en permettant une augmentation des fonds propres et un effet levier bancaire important. Cette subvention permettra de maintenir et d'accroître le volume de fonds engagés pour 2011			
MOYENS HUMAINS	4 CDI + 1 CAE			
AUTRES PARTENAIRES	EN 2010 : POUR LE FG : CR PACA = 37 986 €, CG 13 = 14 000 €, COMMUNE D'AIX = 5 000 €.			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2011	334 732 €	MONTANT DEMANDE 2011	60 000 €	
MONTANT PROPOSE 2011	60 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2011	17.92 %	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	110 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	41,66 %	
OBSERVATIONS	1. En 2009, un déficit de 48 269 euros dû à l'absence de la subvention FSE (50 000 € attendus). 2. Le montant des remboursements (prévisionnels) attendus des prêts pour 2011 s'élève à 702 173 €			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				Non
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES				Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION				Oui

LES CHARGES	BP 2009 23/12/2009	BP 2010 au 23/12/2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013
17 Achats (60)	4 271	4 450	4 900	5 150	5 400
dont fourniture de bureau	1 606	1 800	2 000	2 050	2 100
dont énergie électricité	1 141	1 850	1 950	2 000	2 050
dont boissons	796	300	350	400	450
autres	728	500	600	700	800
2/ Services extérieurs (61)	44 242	42 251	43 800	45 100	46 300
dont locations immobilières et charges locatives	34 618	31 900	32 900	34 000	35 000
dont locations mobilières	4 660	5 000	5 300	5 350	5 400
dont entretien, réparation, maintenance	4 550	4 900	5 100	5 200	5 300
autres	414	450	500	550	600
3/ Autres services extérieurs (62)	11 306	39 500	48 800	48 200	50 600
dont honoraires comptables et CAC, divers	9 129	9 500	10 500	11 000	11 500
dont publicité/site web	4 172	2 500	6 000	4 000	4 000
dont voyages et déplacements	3 980	5 500	6 600	7 000	7 500
dont missions et réceptions	14 379	9 500	11 000	11 500	12 000
dont frais postaux, téléphone et internet	8 793	9 500	11 000	11 500	12 000
autres	4 093	3 000	3 200	3 400	3 600
4/ Impôts et taxes (63)	2 709	3 000	3 732	3 800	3 900
5/ Salaires et traitements (64)	219 367	171 000	228 000	233 000	239 000
6/ Dotations aux amortissements (68)	3 298	2 500	6 000	6 500	6 800
Total charges directes	238 435	264 700	334 732	341 951	351 701
7/ Personnel détaché (62) par la CPA	81 516	85 000	0	0	0
8/ Autres prestations bénévoles (62)	63 346	60 000	60 000	60 000	60 000
Total charges indirectes	144 862	145 000	60 000	60 000	60 000
TOTAL CHARGES	383 297	409 700	394 732	401 951	411 701

LES RESSOURCES	BP 2009 23/12/2009	BP 2010 au 23/12/2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013
1/ Subventions publiques	118 404	177 759	245 773	250 773	250 773
Communauté du Pays d'Aix	80 000	110 000	160 000	160 000	160 000
Conseil Général (subv fonct)	14 000	14 000	20 000	20 000	20 000
Conseil Régional	33 510	37 986	60 000	60 000	60 000
ETAT (aide pour CAE)	894	10 773	10 773	10 773	10 773
Ville Aix (Politique de la ville : CUCS)		5 000			
Fond social Européen	-10 000		-5 000		
2/ Subventions privées	20 350	21 250	26 250	27 250	37 750
BPPC	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300
CANON	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
CIC	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
CREASOL (CE)	7 000	6 000	6 000	6 000	6 000
CREDIT AGRICOLE	4 000	2 500	2 500	2 500	2 500
ERDF	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
LAFARGE	0	0	5 000	5 000	5 000
MMA	650	650	650	650	650
SMC	1 700	2 000	2 000	2 000	2 000
UNILIA		2 000	2 000	2 000	2 000
BNPParibas		500	500	2 000	2 000
autres financements (à rechercher)					10 000
3/ Prestations de services	29 748	56 710	51 710	52 625	52 625
NACRE	19 680	50 000	45 000	45 000	45 000
Prestations services (PCE)	10 065	6 710	6 710	7 625	7 625
4/ Autres produits	15 065	12 336	13 000	13 000	11 000
Cotisations des membres	5 640	6 900	6 500	6 500	6 500
A. pdts/dons : QUINCAILLERIE AIXOISE 1136E	4 166	2 636	1 500	1 500	1 500
Produits divers/exceptionnels	3 439	2 000	2 000	2 000	2 000
Produits financiers	1 820	1 000	1 000	1 000	1 000
Total produits directs	184 164	268 255	334 732	342 147	352 147
5/ Personnel détaché (62) par la CPA	81 516	85 000	0	0	0
6/ Autres prestations bénévoles (62)	63 346	60 000	60 000	60 000	60 000
Total produits indirects	144 862	145 000	60 000	60 000	60 000
TOTAL PRODUITS	329 026	413 255	394 732	402 147	412 147

RESULTAT D'EXPLOITATION	BP 2009 23/12/2009	BP 2010 au 23/12/2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013
Solde d'exploitation cumulés	84 931	88 485	88 485	88 681	89 128
Fonds de roulement (en nb mois de dépenses directes)	4,38	4,01	3,17	3,11	3,04

Frédéric REGIS
Président



Alain BARTHOUX
Trésorier



DOSSIER N° 2011-272	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 108789	12 mai 2011	21 juillet 2011	
ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE DES JEUNES ENTREPRENEURS			
PRESIDENT	Monsieur Christian LORIDON		
SEGE	MARSEILLE		
OBJET STATUTAIRE	L'ADIJE est une couveuse d'entreprises de niveau national. Une direction régionale est installée à Marseille.		
OBJET DE LA DEMANDE	La direction régionale a ouvert une antenne basée au Quartier des Pins à Vitrolles; elle accueille les porteurs de projets issus du bassin d'emploi de Vitrolles, Marignane et communes du sud du Pays d'Aix et dispense les formations aux entrepreneurs. En 2011 et pour les porteurs relevant du territoire communautaire : 31 contacts ont été pris, 17 dossiers ont été instruits, 11 créations d'entreprises (5 sur Aix, 2 sur Eguilles et Fuveau, 2 sur les Pennes Mirabeau, 1 sur Jouques, 1 sur Vitrolles) et 3 créations d'emploi (3 ont été générées; pour 2011, l'association prévoit 15/20 créations.		
MOYENS HUMAINS	SUR MARSEILLE ET VITROLLES : 9 CDI ET 30 BENEVOLES		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA, CG 13		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL	50 965 €	MONTANT DEMANDE	20 000 €
MONTANT PROPOSE	15 000 €	TAUX DE COUVERTURE	29.43 %*
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	5 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	4,08%
OBSERVATIONS	Trésorerie au 31/12/2010 = 37 860 € ; *Le budget prévisionnel 2010 transmis par l'association correspondait en fait au territoire du bassin de Vitrolles et de l'Etang de Berre confondus (122 000 €); cette année l'association a pu extraire la part relevant du territoire CPA.		
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX			Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS			Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE			Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE			Oui
L'ASSOCIATION A SOLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES			Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION			Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	21/01/11
Lieu(x) de réalisation	VITTOULES
Contenus et objectifs de l'action	15 à 20 ACCOMPAGNEMENTS EN CASERON D'ENTRÉE
Public(s) ciblé(s)	DEMANDEURS D'EMPLOI
Nombre de participante / exposants	15
Nombre de spectateurs / visiteurs	1
Durée de l'action	1 AN
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	380	Ressources propres	3000
Achats	836	Vente	
Prestations de services	1114	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations / Contributions	2000
Services extérieurs	4113		
Locations	2138	Subventions demandées :	43965
Entretien	208	Etat (à détailler)	
Assurances	138	Région (s)	23570
Sous-traitance	969	Département (s)	4345
Reconstitution	285	Commune (s)	
Autres Services extérieurs	6442	Communauté du Pays d'Aix	20 000
Honoraires	1854	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	930	Fonds Européens	
Déplacements, missions	1370	CHASEA (emplois aidés)	
Frais postaux, télécommunications	1264	Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel	33683		
Salaires bruts	33683		
Charges sociales			
Autres charges de personnel	1224		
Autres frais généraux	1452		
TOTAL CHARGES :	80965	TOTAL PRODUITS :	80965

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

Signature du Président

Fait à Marseille le 14/12/10

Signature du Président

Cachet de l'Association
 17, rue Parais - 13006 Marseille
 Tél : 04 91 59 82 80
 Fax : 04 91 59 82 81

DOSSIER N° 2011-484	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N 108788	7 juillet 2011	21 juillet 2011	
COUVEUSE INTERFACE			
PRESIDENT	Monsieur Patrick TORRE		
SIEGE	MARSEILLE		
OBJET STATUTAIRE	Couveuse d'entreprises destinée aux demandeurs d'emploi pour tester la viabilité de leurs projets et se former au métier de chef d'entreprise avant de procéder à la création		
OBJET DE LA DEMANDE	La couveuse Interface permet à des demandeurs d'emploi de concrétiser leur projet de création d'entreprise en leur proposant un dispositif d'accompagnement allant du pré-diagnostic indispensable pour évaluer la viabilité de leur projet, à l'offre de formation générale (action commerciale, gestion, fiscalité) et spécifique à la nature du projet (ex. : services à la personne.: réglementation, agrément ...) Objectif pour 2011 : nombre d'accueillis = 30,nombre d'entrepreneurs à l'essai = 10, nombre de créations = 6, sorties positives = 8 (créations + emploi ou formation)		
MOYENS HUMAINS	9 (8 CDI + 1 CDD) ; SUR L'ANTENNE D'AIX : 1 CDI		
AUTRES PARTENAIRES	FSE, CR PACA, CG 13, ACSE		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL	42 000 €	MONTANT DEMANDE	13 000
MONTANT PROPOSE	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE	23.81 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	0 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	
OBSERVATIONS	En 2010, sur 156 porteurs de projets accompagnés par l'association, 20 sont issus du territoire CPA. Le budget prévisionnel global de l'association s'élève à 279 000 €; le budget prévisionnel pour l'antenne CPA (20 route de Galice) est de 42 000 € et est proportionnel au nombre de projets accompagnés sur le territoire communautaire		
MOYENS HUMAINS	8 CDI – 1 CDD		
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX			Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS			Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE			Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE			Oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES			Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	01/01/2011
Lieu(x) de réalisation	20 ROUTE DE SALICE 13100 AIX EN PROVENCE
Contenus et objectifs de l'action	
Public(s) ciblé(s)	DEMANDEURS D'EMPLOI - BENEFICIAIRES DU RSA
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	TOUTE L'ANNEE
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

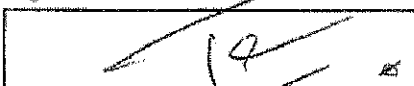
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	560	Ressources propres	
Achats	325	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	235	Cotisations	
Services extérieurs	7001		
Locations	5873		
Entretien	540	Subventions demandées :	39000
Assurances	598	Etat (à détailler)	3000
		DIRECCTE UT 13	
		Région (s)	19000
		SERVICE EMPLOI	
		Département (s)	4000
		ECONOMIE	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs	7443	Communauté du Pays d'Aix	13000
Honoraires	3324	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	1490	Fonds Européens	
Déplacements, missions	1295	CNASEA (emplois aidés)	
FRAIS ESTACK - TELEPHONE	1334	Autres recettes attendues (à détailler)	3000
		FRAIS DE GESTION	
Charges de personnel	26535		
Salaires bruts	18265		
Charges sociales	7150		
Autres charges de personnel	120		
Autres frais généraux	461		
TOTAL CHARGES :	42000	TOTAL PRODUITS :	42000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

Signature du Président

Fait à MARSEILLE le 22/12/2010

Signature du Président



Cachet de l'Association

COUVEUSE INTERFACE
Couveuse d'entreprises à l'assai
5, rue Gilbert Dru
13002 MARSEILLE
Tél : 04 91 90 88 88 - FAX 04 91 40 27
Email : couveuse-interface@orange.fr

DOSSIER N°	2011-075	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	103995	7 juillet 2011	21 juillet 2011	
CLUB D'AFFAIRES FRANCO-ALLEMAND DE PROVENCE				
PRESIDENT	Monsieur Jean-Jacques BRETON			
SIEGE	AIX EN PROVENCE			
OBJET STATUTAIRE	Faciliter et soutenir les relations économiques entre la région PACA et l'Allemagne en organisant des manifestations économiques, en soutenant la réalisation de projets innovants, en facilitant les échanges entre les deux pays			
OBJET DE LA DEMANDE	Organisation de 3 actions : - Séminaire franco-allemand "Efficacité énergétique dans le bâtiment - L'Eau : un défi planétaire mais aussi une opportunité économique de coopération franco-allemande - Ateliers Allemagne : cycle de conférences et ateliers sur l'Allemagne, reconduction en 2011 d'une plateforme d'accompagnement franco-allemande, D'autres rencontres sont programmées autour de thèmes économiques d'actualité (intelligence économique, nouvelle loi de finances, crise économique, ...)			
MOYENS HUMAINS	1 CDI			
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 2 500 € (EN 2010)			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL	54 400 €	MONTANT DEMANDE	10 000 €	
MONTANT PROPOSE	8 000 €	TAUX DE COUVERTURE	14.71 %	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	14,15 %	
OBSERVATIONS	Local mis à disposition par la municipalité d'Aix-en-Provence			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				Oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES				Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION				Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2 ^{ème} semestre 2011
Lieu(x) de réalisation	Territoire de l'Environnement Aixois-Méditerranée
Contenus et objectifs de l'action	Séminaire franco-allemand : Efficacité énergétique
Public(s) ciblé(s)	Professionnels + institutionnels français et allemands
Nombre de participants / exposants	150
Nombre de spectateurs / visiteurs	1
Durée de l'action	2 journées - 1 journée séminaire, 1 journée B2B
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	2 000	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	2 500		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	500	Etat (à détailler)	
		Région (s)	5 000
		 PACA	
		Département (s)	3 000
		 Bouches-du-Rhône	
		Commune (s)	
		 CPA	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	4 000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	5 000	Fonds Européens	5 000
Déplacements, missions	2 500	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		 Sponsors privés	7 150
Charges de personnel			
Salaires bruts	5 200		
Charges sociales	2 600		
Autres charges de personnel	3 50		
Autres frais généraux	3 500		
TOTAL CHARGES :	17 450	TOTAL PRODUITS :	

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	1 000	Bénévolat	3 000
Mise à disposition (biens & prestations)	2 000	Prestations en nature	2 000
Personnel bénévole	3 000	Dons en nature	1 000

Signature du Président

Fait à Aix-en-Provence le 25.11.2010

Signature du Président



Cachet de l'Association

FRANCO-ALLEMAND

19, Rue du Caneel

13100 AIX-en-PROVENCE

Tél. 04 42 24 20 55 - Fax 04 42 24 19 13

E-mail : calap@wanadoo.fr

Internet : www.cfaprovence.com

cf. description du projet ci-joint

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Tout au long de l'année 2011 (et 2012)
Lieu(x) de réalisation	Techropôle de l'Enseignement, Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	L'Euro-opportunité économique dans coopération
Public(s) ciblé(s)	Public institutions et sociétés privées [franco-allemand]
Nombre de participants / exposants	Plusieurs centaines de personnes bénéficient de ces actions
Nombre de spectateurs / visiteurs	à définir
Durée de l'action	2 ans
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

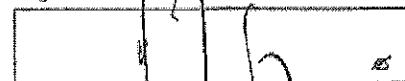
Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	1500	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	1500		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	400	Etat (à détailler)	
		Région (s)	5000
		Département (s)	2000
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	3000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	1800	Fonds Européens	2000
Déplacements, missions	3000	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	5000
Charges de personnel		Dons, sponsors	
Salaires bruts	4000		
Charges sociales	2000		
Autres charges de personnel	300		
Autres frais généraux	2500		
TOTAL CHARGES :	17000	TOTAL PRODUITS :	
Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	1000	Bénévoles	2000
Mise à disposition (biens & prestations)	2000	Prestations en nature	2000
Personnel bénévole	2000	Dons en nature	1000

Signature du Président

Fait à Aix-en-Provence le 25/11/2010

Signature du Président



CLUB FRANCO-ALLEMAND
13100 AIX-en-Provence
Tél. 04 42 21 29 55 - 04 42 21 19 13
E-mail : club@club-franco-allemand.com

cf. description du projet ci-jointe

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Tout au long de l'année 2011
Lieu(x) de réalisation	Aix-en-Provence, Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Ateliers ALLEMAGNE - cycle de conférences
Public(s) ciblé(s)	Professionnels français et allemands
Nombre de participants / exposants	35 / 40 à chaque atelier
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	4 à 1 journée par chaque atelier
Entrées payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'entrée :€) à définir
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription :€) à définir

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

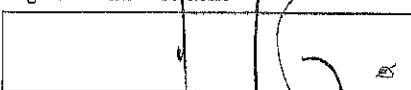
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1000	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations / Entrées	5250
Services extérieurs			
Locations	1500		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	200	Etat (à détailler)	
		Région (s)	PACA
		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	3000
Honoraires	2500	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	2000	Fonds Européens	2000
Déplacements, missions	800	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel		...Spécialisés... privés	3000
Salaires bruts	3500		
Charges sociales	1250		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	13250	TOTAL PRODUITS :	

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	3000
Mise à disposition (biens & prestations)	2000	Prestations en nature	2000
Personnel bénévole	3000	Dons en nature	

Signature du Président

Fait à Aix-en-Provence le 25/11/2010

Signature du Président



CARTE D'ADRESSE
FRANÇO ALLEMAND
 19 Rue du Canal
 13100 Aix-en-Provence
 Tél. 04 42 21 22 50 - Fax 04 42 21 19 13
 E-mail : carap@wanadoo.fr
 Internet : www.crap-avence.com

cf description de l'action ci-jointe

DOSSIER N° 2011-433	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 106768	12 mai 2011	21 juillet 2011	
PROVENCE CREATION D'EMPLOIS			
PRESIDENT	Monsieur Henri POYET		
SIEGE	MARSEILLE		
OBJET STATUTAIRE	Accompagnement, conseils et formations en création et développement d'entreprises, couveuses d'entreprises et suivi post-crétation.		
OBJET DE LA DEMANDE	PCE a hébergé en 2010 une soixantaine de créateurs d'entreprises dont plus de la moitié sont issus du territoire communautaire.(38 créateurs sur la CPA) Implanté à Tech'indus sur la zone industrielle des Milles, l'antenne a obtenu de très bons résultats après la mise en place d'ateliers notamment les stratégies de ventes des produits et la maîtrise des données comptables. Cette année l'augmentation de la demande de subvention auprès de la CPA se justifie pour le suivi post-crétation expérimenté en 2010 sur des entreprises non issues de la couveuse. Cet accompagnement financé par les budgets formations (500 € par autoentrepreneurs; n'est pas suffisant pour mener à bien le suivi. PCE estime qu'il faut tabler sur 1 000 euros pour assurer un suivi de qualité; C'est la raison pour laquelle PCE sollicite une augmentation de la subvention de 5 000 € pour optimiser le suivi, ce qui permettrait à une dizaine de créateurs issus de la CPA de suivre tous les ateliers post-crétations.		
MOYENS HUMAINS	6 (3 CDI, 3 CAE) SOIT 4 ETP (EQUIVALENT TEMPS PLEIN)		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA, CG 13		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL	112 837 €	MONTANT DEMANDE	10 000 €
MONTANT PROPOSE	7 000 €	TAUX DE COUVERTURE	6.20 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	5 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	5,06%
OBSERVATIONS			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX			Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS			Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE			Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE			Oui
L'ASSOCIATION A SOLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES			Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION			Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	31/01/2011
Lieu(x) de réalisation	Aix la Ville
Contenus et objectifs de l'action	Accompagnement à la création artistique
Public(s) ciblé(s)	Chômeurs, salariés
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an renouvelable
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euro

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	1211	Cotisations	1000/mois/créateurs 22400
Services extérieurs			
Locations	2588		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	2230	Etat (à détailler)	
Cogestion location	5346	Région (s)	54000
banque	300	Département (s)	6000
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	10000
Honoraires	3420	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	1000	Fonds Européens	
Déplacements, missions	8226	CNASEA (emplois aidés)	13437
Attention châtiment, téléphone	930	Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts	377158		
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	225		
	1200		
TOTAL CHARGES	112837	TOTAL PRODUITS	112837

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

Signature du Président

Fait à Aix en Provence le 14/01/2011

Signature du Président

Cachet de l'Association

Provence Création D'Emplois

Association loi 1901

Espaces Saints Anges

272, Avenue de Mazargues

13008 MARSEILLE

Tél : 09 51 78 65 71 - Fax : 09 56 78 65 71

Email : contacts@pce-asso.com

SIRET : 423 194 307 00025 - APE : 9499Z

6

DOSSIER N° 2011-497	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N 112556	7 juillet 2011	21 juillet 2011	
ALUMNI ENTREPRENDRE			
PRESIDENT	Monsieur Michel VACHER		
SIEGE	AIX EN PROVENCE CEDEX 4		
OBJET STATUTAIRE	Club Affaires		
OBJET DE LA DEMANDE	ALUMNI ENTREPRENDRE est une association loi 1901, créée en Septembre 2006, réunissant près d'une cinquantaine d'investisseurs. Les Business Angels ne sont ni des banquiers, ni des mécènes. Ils n'apportent leur soutien qu'à des entreprises à fort potentiel. Leur première motivation est la création de valeur et la création d'emplois. Leur règle est de donner la priorité aux valeurs humaines et sociétales. Pour l'année 2011, l'association a le projet d'augmenter sa capacité d'investissement (recherches de sponsors...), de professionnaliser tous les membres de l'association aux techniques de business angels, développer ses réseaux.		
MOYENS HUMAINS	Bénévoles uniquement		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA, MINEFI		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL	115 000 €	MONTANT DEMANDE	5 000
MONTANT PROPOSE	5 000 €	TAUX DE COUVERTURE	4.35 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	5 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	15,63%
OBSERVATIONS			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX			Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS			Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE			Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE			Oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES			Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION			Oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
DEFENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	1 000	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	
		M.I.N.E.R.I.	50 000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	5 000	Region (s)	
<i>Etudes et Projets</i>		<i>Region PACA</i>	20 000
61 - Services extérieurs		Département (s)	
Sous-traitance générale		Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières	3 000	Communauté du Pays d'Aix	
Entretien et réparation		(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	5 000
Assurances	1 500	Organismes sociaux (à détailler)	
Documentation	1 000	Ronde Européenne	
Divers		CNASEA (emplois aidés)	
		Autres (à détailler)	
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	23 000	Cotisations	10 000
Publicité, publications	15 000	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	22 000	<i>Communes</i>	15 000
Frais postaux et de télécommunication	1 200	<i>Revue de l'Institut Supérieur</i>	15 000
Services bancaires	100	76 - Produits financiers	
Divers	32 00	77 - Produits exceptionnels	
63 - Impôts et taxes		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Impôts et taxes sur rémunérations	2 000		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	25 000		
Charges sociales	10 500		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	1 500		
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEFENSES :	115 000	TOTAL RECETTES :	115 000

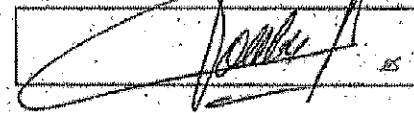
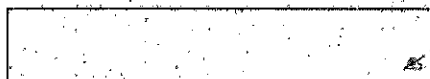
IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à *Aix en Provence* le *30/11/2010*

Signature du Président

Cachet de l'Association

DOSSIER N° 2011-806	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N 116238	7 juillet 2011	21 juillet 2011	
CLITER			
PRESIDENT	Monsieur Roger PIZOT		
SIEGE	SAINT PAUL LEZ DURANCE		
OBJET STATUTAIRE	Mission de suivi, de concertation et d'information en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement en ce qui concerne le site de l'installation ITER, en application de la loi Transparence et Sécurité Nucléaire du 13 juin 2006.		
OBJET DE LA DEMANDE	Suivi du chantier ITER : études du dossier d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation de création de l'installation nucléaire de base, information du public		
AUTRES PARTENAIRES	AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE, CG 13, 84, 04		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL	75 000 €	MONTANT DEMANDE	5 000 €
MONTANT PROPOSE	1 000 €	TAUX DE COUVERTURE	1.33 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	0 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	
OBSERVATIONS	le compte de résultat 2010 fait apparaître un excédent de 47 000 euros constitué principalement de subventions publiques (total des dépenses = 6 936 €)		
MOYENS HUMAINS			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			Non
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX			Non
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS			Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE			Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE			Oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES			Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION			Non

COMPTE DE RESULTAT 2010

Provence

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions, prestations A.D.	1169	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	291	Etat (à détailler)	
			
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
			
61 - Services extérieurs		Département (s)	
			
Sous-traitance générale		Commune (s)	
			
Locations mobilières et immobilières		Communauté du Pays d'Aix	
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
			
Assurances		Fonds Européens	
Documentation		CNASEA (emplois aidés)	
Divers		Autres (à détailler)	
			
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courants	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	825	Cotisations	
Publicité, publications	2220	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	1092		
Frais postaux et de télécommunication		76 - Produits financiers	
Services bancaires		77 - Produits exceptionnels	
Divers	1000	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	3000		
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions			
TOTAL DEPENSES :	6936	TOTAL RECETTES :	57000
DEFICIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER :	4500

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Mention obligatoire - Montant de la trésorerie disponible à la date de clôture de l'exercice comptable : 4500

Signature du Président

Fait à Aix-en-Provence le 29/02/2011

Signature du Président

Cachet de l'Association

Commission locale d'information
auprès du site ITER (C.I. ITER)
8, rue du Château de l'Horloge
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 12 40 54
Fax : 04 42 38 02 67

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
		45 000	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles-expositions <i>prévisions de l'année</i>	6 000	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	500	Etat (à détailler)	
		<i>Austrade de Société Nudoline</i>	10 000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
		<i>P.A.C.A.</i>	2 000
61 - Services extérieurs		Département (s)	
		<i>Var, Alpes Maritimes, Alpes de H. Provence</i>	48 000
Sous-traitance générale		Commune (s)	8 000
Locations mobilières et immobilières		Communauté du Pays d'Aix	
		(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	5 000
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances		Fonds Européens	
Documentation		CNASEA (emplois aidés)	
Divers		Autres (à détailler)	
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 000	Cotisations	
Publicité, publications	8 000	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	4 500		
Frais postaux et de télécommunication		76 - Produits financiers	
Services bancaires		77 - Produits exceptionnels	
Divers	1 000	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	10 000		
Charges sociales	4 000		
Autres charges de personnel	8 700		
65 - Autres charges de gestion courante	3 200		
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	75 000	TOTAL RECETTES :	75 000

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à *Aix-en-Provence* le *29/02/2011*

Signature du Président

[Signature]

Cachet de l'Association

**Commission locale d'information
auprès du site ITER (CLITER)
8, rue du Château de l'Horloge
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél : 04 42 12 40 64
Fax : 04 42 38 02 87**

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Année 2011
Lieu(x) de réalisation	St Paul 63-Durance
Contenus et objectifs de l'action	Réunions de concertation et de planification
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	50
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Année
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	6000	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	500	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	10000
		Département (s)	3000
		Commune (s)	57000
		Communauté du Pays d'Aix	5000
Autres Services extérieurs		Organismes sociaux (à détailler)	
Honoraires	1000	Fonds Européens	
Publicité	9000	CNASEA (emplois aidés)	
Déplacements, missions	4000	Autres recettes attendues (à détailler)	
INDIVIDUEL	1000		
Charges de personnel			
Salaires bruts	10000		
Charges sociales	4000		
Autres charges de personnel	3000		
Autres frais généraux	3000		
TOTAL CHARGES :	75000	TOTAL PRODUITS :	75000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

Signature du Président

Fait à Aix-en-Provence le 09/10/2011
 Signature du Président

[Signature]

Cache **Commission locale d'information**

auprès du site ITER (CLITER)

8, rue du Château de l'Horloge

13090 AIX-EN-PROVENCE

Tél. : 04 42 12 40 64

Fax : 04 42 38 02 87

DOSSIER N°	2010-184	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	115822	7 juillet 2011	21 juillet 2011	
APICAM				
PRESIDENT	Monsieur Eric ARCAMONE			
SIEGE	AIX EN PROVENCE			
OBJET STATUTAIRE	Association destinée à promouvoir des actions en matière de prévention des difficultés des entreprises, des commerces et des artisans			
OBJET DE LA DEMANDE	En 2011, les actions de cette association se répartissent selon 4 axes : 1. Information des juges du Tribunal de Commerce, 2. Mise en place d'un dispositif de prévention des difficultés rencontrées par les entreprises, 3. Mise en place d'un dispositif de sortie de plan de redressement 4. Participation à la promotion de la mission du TC et de ses juges			
AUTRES PARTENAIRES	CCIMP			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL	18 007 €	MONTANT DEMANDE	10 000 €	
MONTANT PROPOSE	4 000 €	TAUX DE COUVERTURE	22.21 %	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	8 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	39,97%	
OBSERVATIONS	Les frais de déplacement, de réceptions et congrès représentent le poste le plus important (14 400 €) du budget de l'association			
MOYENS HUMAINS	néant			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				Non
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				Non
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				Oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES				Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION				Oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE : 1237	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	1000	74 - Subventions d'exploitation	16500
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	
			
			
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
			
61 - Services extérieurs		Département (s)	
			
Sous-traitance générale		Commune (s)	
			
Locations mobilières et immobilières	1300	Communauté du Pays d'Aix	
		(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	10000
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
			
Assurances		Fonds Européens	
Documentation		CNASEA (emplois aidés)	
Divers		Autres (à détailler)	
		CCT MP	6500
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Cotisations	270
Publicité, publications	737	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions (+logés)	14600		
Frais postaux et de télécommunication	510	76 - Produits financiers	
Services bancaires	60	77 - Produits exceptionnels	
Divers		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	18307	TOTAL RECETTES :	18007

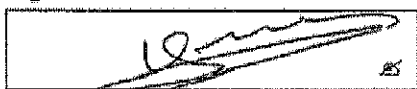
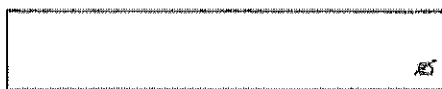
IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Aix en Provence le 21/12/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

DOSSIER N° 2011-456	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	7 juillet 2011	21 juillet 2011	
VAL DE DURANCE DEVELOPPEMENT DURABLE			
PRESIDENT	Monsieur Guy WILLERMOZ		
SIEGE	PERTUIS		
OBJET STATUTAIRE			
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite la CPA pour l'organisation de la 3ème édition du Salon H2E destiné à favoriser l'installation d'entreprises innovantes en matière de développement durable : habitat, nouvelles énergies, déchets, eau, transport et NTIC, au coeur de la "Vallée des Energies Nouvelles". En 2010, le salon, installé à Pertuis a accueilli sur 3 jours plus de 5 000 visiteurs et 80 exposants. En 2011, cette manifestation se tiendra au Clos de Villemux à Meyrargues		
MOYENS HUMAINS	1 CDI (ETP = 1/5 ^{ème})		
AUTRES PARTENAIRES			
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL	161 000 €	MONTANT DEMANDE	60 000 €
MONTANT PROPOSE	50 000 €	TAUX DE COUVERTURE	31.06 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	40 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	41,67%
OBSERVATIONS	Le budget réalisé du salon H2E, pour 2010 s'élève à 100 060 €. En outre l'association hébergée à la pépinière d'entreprises de Pertuis, propose tous les mois des petits déjeuners thématiques autour des énergies renouvelables qui regroupent en moyenne une vingtaine de personnes		
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX			Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS			Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE			Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE			Oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES			Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION			Oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE		2 759€	EXCEDENT REPORTE	
DEPENSES	Montants		RECETTES	Montants
60 - Achats			70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions			Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	40 389		Prestations	73 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 500		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement			74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	2 611		Etat (à détailler)	10 000
				
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles			Région (s)	75 000
				
61 - Services extérieurs			Département (s)	10 000
				
Sous-traitance générale			CG13	5 000
			CG84	
			Commune (s)	5 500
			Perpuis, Venelles, Meyrargues, Le Puy Ste	
Locations mobilières et immobilières	70 000		Réparade	
				
Entretien et réparation			Communauté de Pays d'Alx	65 000
			(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	
			Organismes sociaux (à détailler)	
				
Assurances	2 000		Fonds Européens	
Documentation	1 700		CNASEA (emplois aidés)	
Divers			Autres (à détailler)	
			Sponsoring	5 000
				
62 - Autres Services extérieurs			75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	45 700		Cotisations	3 000
Publicité, publications	35 000		Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	1 361			
Prais postaux et de télécommunication	2 000		76 - Produits financiers	
Services bancaires			77 - Produits exceptionnels	
Divers	1 000		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes				
Impôts et taxes sur rémunérations				
Autres impôts et taxes				
64 - Charges de personnel				
Salaires bruts	41 332			
Charges sociales	5 220			
Autres charges de personnel	287			
65 - Autres charges de gestion courante	400			
67 - Charges exceptionnelles				
68 - Dotations aux amortissements et provisions				
TOTAL DEPENSES	251 500		TOTAL RECETTES	251 500

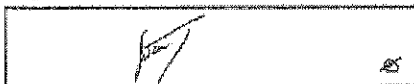
IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Perpuis.....le 26/12/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association




DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	du 6 au 9 octobre 2011
Lieu(x) de réalisation	Pertuis / <i>l'Herminette Clos de Villeneuve</i>
Contenus et objectifs de l'action	Salon de l'Innovation Développement Durable
Public(s) ciblé(s)	Professionnels (2 jours) Grand Public (2 jours)
Nombre de participants / exposants	150 exposants
Nombre de spectateurs / visiteurs	de 5 000 à 8 000
Durée de l'action	4 jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription :660..€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	5 500	Vente <i>stand</i>	50 000
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	2 000	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations		Subventions demandées :	
Entretien		Etat (à détailler)	10 000
Assurances	1 000	Région (s) <i>PACA</i>	20 000
Locations Barnum, sécurité, commercialisation	70 000	Département (s) <i>CG13 + CG84</i>	10 000
Documentation	700	Commune (s) <i>Pertuis</i>	3 000
Divers	1 000	Communauté du Pays d'Aix	60 000
Autres Services extérieurs		Organismes sociaux (à détailler)	
Honoraires	40 000	Fonds Européens	
Publicité	30 000	CNASEA (emplois aidés)	
Déplacements, missions	1 000	Autres recettes attendues (à détailler)	5 000
	1 000	Sponsoring	
Charges de personnel		Cotisations	3 000
Salaires bruts	7 412		
Charges sociales	936		
Autres charges de personnel	51		
Autres frais généraux	400		
TOTAL CHARGES :	161 000	TOTAL PRODUITS :	161 000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Mise à disposition du boulo-drome Goujon
Personnel bénévole	Prestations en nature
	nettoyage et logistique général du site
	Dons en nature
	par la municipalité de Pertuis

Signature du Président

Fait àPertuis.....le ..28../..12../..2010

Signature du Président

[Signature]

Cachet de l'Association

Val de Durance
Développement Durable
 139 rue Ph. de Girard - 84120 Pertuis

Tel : 04.90.09.55.00 - contact@val-3d.com
 SIRET : 504 768 656 00010

DOSSIER N°	2011-292	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	2123	7 juillet 2011	21 juillet 2011	
POLE OPTIQUE ET PHOTOPHONIQUE SUD				
PRESIDENT	Monsieur Jacques BOULESTEIX			
SIEGE	MARSEILLE			
OBJET STATUTAIRE	Structure d'animation de la filière optique et photonique, labellisée pôle de compétitivité OPTITEC en 2005			
OBJET DE LA DEMANDE	En 2011, POPsud impulse une nouvelle dynamique sur le long terme, à travers le projet OPTOPOLIS qui doit permettre de proposer sur le territoire du pôle, des lieux et des outils incontournables et attractifs de R&D, d'innovation et de pré-industrialisation (villa photonique, hôtels d'entreprises, plates-formes d'innovation, services mutualisés sur la veille, la formation,...) sur les systèmes complexes à cœur optique et leurs applications industrielles. L'objectif est d'orienter les PME du Pôle vers les applicatifs majeurs de la région, que sont l'environnement, la sécurité et la santé. Ce projet sera développé en forte articulation avec les pôles SCS, Capénergies, Gestion des Risques, Pégase et Eurobiomed. Le Pôle Optitec mettra en oeuvre le projet de plate-forme de création et de prototypage d'objets physiques à partir de machines numériques, porté par l'école d'Art et d'Architecture d'Aix-en-Provence et orienté vers un public spécifique : PME, architectes et maquettistes professionnels, artistes professionnels, étudiants. La plate-forme OPTILAB est montée en complémentarité avec la plate-forme INOVSYS du pôle Pégase			
MOYENS HUMAINS	7 CDI + 1 emploi aidé en CDD			
AUTRES PARTENAIRES	FE, ETAT ; CR PACA, CG 13, 83, 06, CUM, ...			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL	1 025 000 €	MONTANT DEMANDE	40 000 €	
MONTANT PROPOSE	30 000 €	TAUX DE COUVERTURE	2.93 %	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	30 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	3,23%	
OBSERVATIONS	Trésorerie = 96 824 € au 30 novembre 2010			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				Oui

L'ASSOCIATION A SOLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	Oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions	-	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	-	Prestations	50 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)	-	Produits des activités annexes	10 000
Fournitures d'entretien et petit équipement	20 000	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	20 000	Etat (à détailler)	
		F.A.E.D.	200 000
		D.I.A.E.C.T.E.	40 000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	-	Region (s)	135 000
		F.A.I.R.A.S.	29 000
61 - Services extérieurs		As.non collectifs	
		Département (s)	120 000
Sous-traitance générale	50 000	12, 83, 86	
		Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières	33 000	C.U.D. Pays d'Aubagne	160 000
		C.P.A. C.A.N.C.A.	
Entretien et réparation	3 000	Communauté du Pays d'Aix	40 000
		(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	
Assurances	2 000	Organismes sociaux (à détailler)	
Documentation	5 000	Fonds Européens	200 000
Divers	-	C.N.A.S.E.A (emplois aidés)	8 000
		Autres (à détailler)	
62 - Autres Services extérieurs	50 000	75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Cotisations	40 000
Publicité, publications	120 000	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	160 000		
Frais postaux et de télécommunication	20 000	76 - Produits financiers	
Services bancaires	5 000	77 - Produits exceptionnels	
Divers	-	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	25 000		
Autres impôts et taxes	12 000		
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	320 000		
Charges sociales	160 000		
Autres charges de personnel	8 000		
65 - Autres charges de gestion courante	-		
67 - Charges exceptionnelles	-		
68 - Dotations aux amortissements et provisions	-		
TOTAL DEPENSES :	1 025 000	TOTAL RECETTES :	1 025 000

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes complètes) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Marseille le 22/12/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

[Signature manuscrite]

Pop Sud
c/o OAMP
Tahnopôle de Châteauneuf
18, rue F. Joliot
13300 MARSEILLE

DOSSIER N° 2011-402	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N 109712	7 juillet 2011	21 juillet 2011	
PEGASE			
PRESIDENT	Monsieur Gérard GONINET		
SIEGE	AIX EN PROVENCE CEDEX 4		
OBJET STATUTAIRE	Soutien au développement de la filière aéronautique et spatiale en PACA		
OBJET DE LA DEMANDE	Créée en 2006, l'association PEGASE rassemble aujourd'hui 221 acteurs dont 140 entreprises qui concentre 18 000 emplois de la filière aéronautique et spatiale dans la Région PACA; Eurocopter, Thales, Dassault, Areva comptent parmi les principaux donneurs d'ordre de ce pôle de compétitivité,		
AUTRES PARTENAIRES	MINISTERE DE LA DEFENSE, CR PACA, CG 06, 13, 83, 84, MPM, TPM		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL	1 140 000 €	MONTANT DEMANDE	30 000
MONTANT PROPOSE	30 000 €	TAUX DE COUVERTURE	2.63 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	30 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	2,56%
OBSERVATIONS			
MOYENS HUMAINS	9 CDI + 1 CDD		
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX			Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS			Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE			Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE			Oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES			Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION			Oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEBIT REPORTÉ :		EXCEDENT REPORTÉ :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	232 000	70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	80 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	300 000
		FRED (Ministère Défense)	
		Région (s)	250 000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		PACA	
61 - Services extérieurs	90 000	Département (s)	75 000
Sous-traitance générale		0606, 0613, 0683, 0684	
Locations mobilières et immobilières		Commune (s)	20 000
Entretien et réparation		1311	15 000
Assurances		Communauté du Pays d'Als	30 000
Documentation		(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	
Divers		Organismes sociaux (à détailler) EPCI	30 000
		Alsace Provence (Alsace)	25 000
		Départ. Provence (Jura)	
		Fonds Européens	
62 - Autres Services extérieurs	1 05 000	CNASEA (emplois aidés)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Autres (à détailler) CASA	10 000
Publicité, publications		COOP	15 000
Déplacements, missions et réceptions		NCA	20 000
Frais postaux et de télécommunication		76 - Autres produits de gestion courante	
Services bancaires		Océanisations	90 000
Divers		Autres (à détailler)	100 000
63 - Impôts et taxes		76 - Produits financiers	
Impôts et taxes sur rémunérations		77 - Produits exceptionnels	
Autres impôts et taxes		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
64 - Charges de personnel	433 000		
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	1 140 000	TOTAL RECETTES :	1 140 000

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Nota : Budget indiqué hors contributions en nature (230.000 euros)

Signature du Président

Fait à Alx en Provence le 17 / 02 / 2011

Signature du Président

Hat délégation, Yves LONGÈRE

Cachet de l'Association



Association PEGASE

Bât. G. Allège Domaine de l'Écluse - Av. Louis P. 131
BP 10026 - 13345 ALX EN PROVENCE CEDEX 4
Tél. 04 42 12 83 88 - mail: contact@pegase.org

5



BUDGET ANIMATION PEGASE 2011.

Charges	Montants	Produits	Montants
60- Achats			
604 - achats d'études et prestations de services	217	74- Subventions d'exploitation	
		Conseil Régional (CR)	125
606 - Fournitures administratives, entretien et	15	FEDER	125
		FRED 2010-Etat	300
61- Services Extérieurs			
611 Sous-traitance générale			
613 Locations	70	Agglopro Provence	30
		CASA	10
		COGA	15
62 - Autres services extérieurs		COGA	30
621 - Rémunérations d'intermédiaires	285	MPM	20
et honoraires (dont personnel facturé à l'Association)		NCA	20
623 - publicité publications relations publiques	15	Ouest provence	25
625 - Déplacements, missions et réception	90	TPM	15
626 - Frais postaux et de télécommunication	12		
		CG06	15
641 Rémunération du personnel	281	CG13	15
645 - Charges salariales	152	CG63	25
		CG64	20
65 - Autres charges gestion courante		75- Autres produits de gestion courante	
		Prestations sur projets	100
68 - Dotations aux amortissements		Contrats de croissance	80
		Cotisations	80
TOTAL des CHARGES PREVISIONNELLES	1140	TOTAL des PRODUITS PREVISIONNELS	1140
86- Emploi des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
* Mise à disposition gratuite de biens et prestations		* Prestations en nature	
Gouvernance	222	Gouvernance	222
Locaux	8	Locaux	8
TOTAL des CHARGES	1370	TOTAL des PRODUITS	1370

Alain ROLLAND, Président de l'Association

Martine GADILLE, Trésorière



Association PEGASE

G. Mège Domaine du Petit Arbois Av. Louis Philibert

9P 16028 - 13545 AIX EN PROVENCE CEDEX 4

Tel : 04 92 68 66 - mail: contact@pole-pegase.com

Code APE 9499Z - SIRET 492 957 576 00027 - TVA INTRA FR7949295757600019

+
 Pôle Aéronautique et Spatial Pégase
 Bâtiment Gérard Mège - Domaine du Petit Arbois -
 Avenue Louis Philibert - BP 16028 - 13545 AIX EN PROVENCE Cedex - France
 Tél. +33 (0)4 42 12 08 68 - fax +33 (0)4 42 12 08 76

PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ + PRIJES + WWW.POLE-PEGASE.COM

DOSSIER N° 2011-496	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N 104459	7 juillet 2011	21 juillet 2011	
EA ECO-ENTREPRISES			
PRESIDENT	Monsieur Christian LAPLAUD		
SIEGE	AIX EN PROVENCE		
OBJET STATUTAIRE	Dans un souci de protection de l'environnement, l'association œuvre à la défense, aux avancées technologiques et scientifiques tout en favorisant la création d'emplois dans ce domaine.		
OBJET DE LA DEMANDE	En 2010, l'association a été labellisée "pôle de compétitivité" à vocation mondiale pour son projet AQUA 21 Méditerranée fusionné avec le projet de Pôle Eau, porté par les acteurs du Languedoc-Roussillon. Pour 2011, les efforts de l'association porteront sur 1. l'animation et la promotion des éco-entreprises (petits déjeuners, clubs,) sur les thématiques de l'eau, des déchets, ainsi que sur l'innovation; l'association sera présente au salon international Hydrogaia à Montpellier ainsi qu'au 2ème Forum National des éco-entreprises à Aix-en-Provence au mois de juin, 2. le renforcement de la filière du développement durable : EA éco-entreprises s'attachera à structurer et à promouvoir l'offre de ses consultants et proposera un accompagnement aux acteurs désireux d'entreprendre ou de développer des compétences sur cette thématique. 3. le renforcement et le développement des filières "déchets" et "métiers du génie écologique", profession nouvelle qui s'inscrit dans une logique de développement durable (immobilier, urbanisme, exploitation rurale...) en collaboration avec la Région , la DREAL et OREE (association nationale référence en matière de biodiversité)		
MOYENS HUMAINS	6 CDI		
AUTRES PARTENAIRES	UE, CR PACA, CG 13		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL	351 974 €	MONTANT DEMANDE	30 000
MONTANT PROPOSE	20 000 €	TAUX DE COUVERTURE	2.63 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	20 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	4,09%
OBSERVATIONS			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX			
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS			
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE			

L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	15 000	70 - Vente de produits finis, prestations de services	65 987
Achats de spectacles, expositions, prestations	5 000	Marchandises	15 987
Achats non stockables de matières et fournitures	3 000	Prestations	265 987
Fournitures non stockables (eau, énergie)	5 000	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	2 000	71 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	
		Région (s)	175 987
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Département (s)	30 000
61 - Services extérieurs	32 000	Commune (s)	
Sous-traitance générale		Communauté du Pays d'Aix	30 000
Locations mobilières et immobilières	22 000	(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	
Entretien et réparation	5 000	Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	3 000	Fonds Européens	
Documentation	500	CNASEA (emplois aidés)	
Divers (Formation)	1 500	Autres (à détailler)	30 000
62 - Autres Services extérieurs	63 700	72 - Autres produits de gestion courante	40 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	30 000	Cotisations	40 000
Publicité, publications	9 300	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	22 800	73 - Produits financiers	
Frais postaux et de télécommunication	7 000	74 - Produits exceptionnels	
Services bancaires	1 500	75 - Reprise sur amortissements et provisions	
Divers (Contrat de professionnelle)	3 100		
63 - Impôts et taxes	4 000		
Impôts et taxes sur rémunérations	3 000		
Autres impôts et taxes	1 000		
64 - Charges de personnel	227 076		
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions	9 000		
TOTAL DEPENSES	381 976	TOTAL RECETTES	381 976

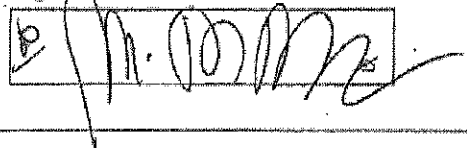
IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

() Voir notice explicative Budget ci-jointe.*

Signature du Président

Fait à Aix-en-Provence le 31/12/2010

Signature du Président



Cachet de l'Association

Éa éco-entreprises
 Europôle de l'Arbois - BP 20065
 13545 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4
 Tél. 04.42.97.10.16 - Fax 04.42.97.10.50
 SIRET 412 135 105 00028

NOTE EXPLICATIVE RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2011 PRÉSENTÉ EN APPUI DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Le présent budget transmis au titre de notre demande de subvention 2011 porte uniquement sur la partie fonctionnement et animation de la filière des éco-entreprises de l'association, et n'intègre pas les coûts relatifs aux actions spécifiques, manifestations et actions collectives qui seront développées tout au long de l'année 2011.

En effet, les services des fonds européens du FEDER, qui financent une part importante de nos projets, souhaitent désormais que les budgets de fonctionnement et les budgets liés aux actions, y compris les salaires des permanents y afférents, soient différenciés pour plus de clarté et de facilité pour la justification des dépenses. L'ensemble du programme d'action est ainsi regroupé dans le budget financé par les fonds FEDER, celui-ci n'intervenant plus sur le budget de fonctionnement de l'association.

C'est la raison pour laquelle, malgré l'embauche en début 2011 d'un nouveau collaborateur dédié à la filière de la gestion des déchets et d'un autre dédié au Pôle de compétitivité sur l'Eau, notre budget semble en retrait par rapport à 2010.

À ce stade, le budget à adresser au FEDER n'est pas totalement finalisé et ne le sera que dans les prochaines semaines. Bien entendu, nous sommes à votre disposition, si vous le souhaitez, pour vous adresser un complément d'information à ce sujet.



Éa éco-entreprises labellisé PRIDES* Éco-entreprises et Développement Durable par la Région PACA

* Pôle Régional d'Innovation et de Développement Économique Solidaire

Europôle de l'Arbois / BP 20065 / 13545 Aix-en-Provence cedex 4 / Fax : +33 (0)4 42 97 10 56 / SIRET : 412 135 105 00028
Tél. : +33 (0)4 42 97 10 15 / contact@ea-ecoentreprises.com / www.ea-ecoentreprises.com

DOSSIER N° 2011-377	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N 114969	7 juillet 2011	21 juillet 2011	
EUROBIOMED			
PRESIDENT	Monsieur Jacquie BERTHE		
SIEGE	MARSEILLE		
OBJET STATUTAIRE	L'association a pour but d'animer et de développer la filière santé et de contribuer à l'extension des entreprises des sciences et des technologies du vivant dans les régions PACA et LANGUEDOC ROUSSILLON..		
OBJET DE LA DEMANDE	En 2011, EUROBIOMED souhaite poursuivre ses objectifs initiaux autour de la filière santé en renforçant les liens avec les financeurs et les entreprises. L'optimisation de la visibilité du pôle sera un des points forts avec sa participation sur la scène internationale		
AUTRES PARTENAIRES	UE, CR PACA ET LR, CG 06, 30, 34, 83		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL	1 020 000 €	MONTANT DEMANDE	10 000 €
MONTANT PROPOSE	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE	0.98 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	5 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	0,43%
OBSERVATIONS			
MOYENS HUMAINS	7 CDI		
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX			Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS			Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE			Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE			Oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES			Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION			Oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	4000	Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	10000	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	70000
		PRÉFECTURE	70000
		DIRECTION LR	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	125000
		CPA	120000
61 - Services extérieurs		CPA LR	
Sous-traitance générale		Département (s)	66000
Rédaction Audit bail	8000	CG 06, CG 13, Y.E. 30, CG 34	
Locations mobilières et immobilières	85000	25000, 20000, 5000, 6000	
Entretien et réparation	1000	Commune (s)	19000
		Ville de détail	
Assurances	1000	Communauté de Pays d'Aix	10000
Documentation		(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	
Divers	102000	Organismes sociaux (à détailler)	
		Fonds Européens	156000
62 - Autres Services extérieurs		ONASSA (emplois aidés)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	80000	Autres (à détailler)	62000
Publicité, publications	35000	75 - Autres produits de gestion courante	
Déplacements, missions et réceptions	23500	Cotisations	25000
Frais postaux et de télécommunication	16000	Autres (à détailler) : prestations - inscriptions	29000
Services bancaires		76 - Produits financiers	
Divers	10000	77 - Produits exceptionnels	
63 - Impôts et taxes		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	360000		
Charges sociales	120000	Contributions en nature	150000
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	3000		
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions	8500		
TOTAL DEPENSES :		TOTAL RECETTES :	
Contribution en nature 150000			

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

= 1150000

1150000

Signature du Président

Fait à Marseille le 29/10/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

1.090711

Eurobiomed
CMCI - 2, rue Henri Barbusse
13001 MARSEILLE
Tél 04 91 13 74 65 - Fax 04 91 13 74 66

DOSSIER N° 2011-452	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N 109062	7 juillet 2011	21 juillet 2011	
TOULON VAR TECHNOLOGIE/POLE MER PACA			
PRESIDENT	Monsieur Daniel COLIN		
SIEGE	TOULON		
OBJET STATUTAIRE	L'objet de ce pôle de compétitivité est de fédérer les acteurs industriels du monde de la recherche dans le domaine de la mer.		
OBJET DE LA DEMANDE	Labellisé pôle de compétitivité à vocation mondiale, le Pôle Mer Paca a signé avec l'Etat et les collectivités territoriales la reconduction du contrat de performance pour la période 2009-2011. Les objectifs définis s'appuient sur une stratégie visant à conforter le positionnement mondial du pôle : assurer son ancrage sur le bassin méditerranéen, favoriser le croissance des PME et des TPE en enrichissant d'une part le réseau d'information et de promotion du pôle, et, d'autre part, en développant les accords de coopération avec d'autres Pôles, Prides et clusters. Pour mener à bien ces objectifs, le Pôle a établi une feuille de route se déclinant sur 8 programmes fédérateurs reposant sur les deux axes fondateurs : sécurité et sûreté maritimes et développement durable		
AUTRES PARTENAIRES	ETAT, CR PACA, CG 13		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL	1 945 500 €	MONTANT DEMANDE	3 000
MONTANT PROPOSE	3 000 €	TAUX DE COUVERTURE	0,15 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	3 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	0,16%
OBSERVATIONS			
MOYENS HUMAINS	21 CDI, 2 emplois aidés		
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX			Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS			Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE			Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE			Oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES			Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION			Oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

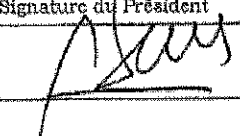
Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	38 417	70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Merchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	850 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	932 000
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	577 500
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	328 000
61 - Services extérieurs	1 158 886	Département (s)	595 000
Sous-traitance générale		Commune (s)	492 000
Locations mobilières et immobilières		Communauté du Pays d'Aix (indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	3 000
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances		Fonds Européens	
Documentation		CNASEA (emplois aidés)	
Divers		Autres (à détailler)	
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	255 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	248 200	Cotisations	
Publicité, publications	158 838	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	350 462	76 - Produits financiers	
Frais postaux et de télécommunication	47 000	77 - Produits exceptionnels	
Services bancaires		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Divers			
63 - Impôts et taxes	15 000		
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	1 263 785		
Charges sociales	787 941		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	21 600		
67 - Charges exceptionnelles	100		
68 - Dotations aux amortissements et provisions	13 100		
TOTAL DEPENSES :	4 072 500	TOTAL RECETTES :	4 072 500

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Toulon le 08/12/2010
Signature du Président





Pôle Mer PACA

229 Chemin de la Farède

83500 La Seyne sur Mer

Tél. : 04.94.03.89.03 / Fax : 04.94.03.89.15

www.polemerpaca.com

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'inscription :€)

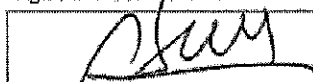
BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	13 469	Vente	200 000
Prestations de services		Autres produits	300 000
Matériaux et fournitures		Cotisations	20 000
Services extérieurs	446 863		
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	384 500
		Région (s)	100 000
		Département (s)	225 000
		Commune (s)	210 000
Autres Services extérieurs	200 683	Communauté du Pays d'Aix	3 000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	91 936	Fonds Européens	
Déplacements, missions	107 459	ONASSA (emplois aidés)	
Autres	316 12	Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel		Produit Gestion Commerciale	174 000
Salaires bruts	620 938		
Charges sociales	372 562		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	1 945 500	TOTAL PRODUITS :	1 945 500

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolet
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

Signature du Président

Fait à Toulon le 08.12.2010
 Signature du Président



Cachet de l'Association

 **Pôle Mer PACA**
 229 Chemin de la Farède
 83500 La Seyne sur Mer
 Tél. : 04.94.03.89.05 / Fax : 04.94.03.89.15
 www.polemerpaca.com

DOSSIER N°	2011-000	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	812	7 juillet 2011	21 juillet 2011	
FEDERATION DE L'INDUSTRIE HOTELIERE (FIH 13)				
PRESIDENT	Jean-Paul BONNET			
SIEGE	Défense, promotion, information des Cafés, Hôtels, Restaurants			
OBJET STATUTAIRE	Ce syndicat assure la défense, la promotion et l'information autour des Cafés, Hôtels et Restaurants d'Aix et du Pays d'Aix. Il a pour vocation de : - Rassembler tous les hôteliers, restaurateurs et cafetiers de la ville d'Aix-en-Provence et de sa région en vue de l'étude, la représentation, la promotion, la défense de leurs intérêts professionnels - Veiller à la reconnaissance de la profession par sa présence dans les instances locales et par son action auprès de l'O.T., de la municipalité des administrations et des pouvoirs publics - D'affirmer son rôle de lien, de ressource, de réflexion, de conseil, de médiateur, de vecteur et de référent auprès des professionnels et de leurs salariés, des élus locaux, des intervenants, des experts et des services administratifs			
OBJET DE LA DEMANDE	Le FIH13 sollicite la CPA pour l'aider à poursuivre ses activités : - Actions d'information envers les Cafés Hôtels Restaurants du Pays d'Aix sur la réglementation de la politique touristique des communes - Développement de l'emploi de et de la formation en partenariat avec les pouvoirs publics (CG 13, DRTEFP, ...) - Promotion touristique en partenariat avec les instances municipales, - Edition du Guide d'Aix-en-Provence et Pays d'Aix,			
AUTRES PARTENAIRES	SEULE LA CPA EST SOLLICITEE. SUBVENTIONS ATTRIBUEES : 2008 = 10 000 €, 2009 = 10 000 € ;			
MOYENS HUMAINS	1 MIS A DISPOSITION			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL	78 160 €	MONTANT DEMANDE	20 000 €	
MONTANT PROPOSE	3 000 €	TAUX DE COUVERTURE	3,83 %	
MONTANT ATTRIBUE 2010	5 000	TAUX DE COUVERTURE 2010	6 %	
OBSERVATIONS	En 2010, l'association a déclaré un prévisionnel de 82 530 € alors que le compte de résultat arrêté au 31/10/10 indique un budget réalisé de 43 828 €.			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				Non
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				Non
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				Oui

L'ASSOCIATION A SOLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	Oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	3600
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	3600
Fournitures d'entretien et petit équipement	13 000	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	950	Etat (à détailler)	
		Région (a)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Département (a)	
61 - Services extérieurs		Commune (a)	
Sous-traitance générale	10 500	Communauté du Pays d'Aix (indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	20.000
Locations mobilières et immobilières	10 500	Organismes sociaux (à détailler)	
Entretien et réparation	1 950	Fonds Européens	
Assurances	400	CNRS/CA (emplois aidés)	
Documentation		Autres (à détailler)	18.760
Divers	1000	75 - Autres produits de gestion courante	
62 - Autres Services extérieurs		Cotisations	18 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5600	Autres (à détailler)	4500
Publicité, publications	5400	76 - Produits financiers	1200
Déplacements, missions et réceptions	8000	77 - Produits exceptionnels	4500
Frais postaux et de télécommunication		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Frais bancaires			
Divers	1000		
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	23 950		
Salaires bruts	8000		
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	78 160	TOTAL RECETTES :	78 160

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Aix en Provence le 4/10/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association
E.I.H.
 d'Aix en Provence et Pays d'Aix
 13515 Rue Mazarine
 13100 Aix en Provence
 Tél/Fax 04 42 93 33 00

CONVENTIONS

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION 2011-02 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A L'ASSOCIATION PAYS D'AIX INITIATIVES**

VU la convention 2011-02 portant attribution d'une subvention à l'association Pays d'Aix Initiatives (PAI) signée le 15 avril 2011, en application de la délibération n° 2011-B107 du bureau communautaire du 1^{er} avril,

VU la délibération n° 2011-B..... du bureau communautaire du 21 juillet 2011 attribuant une subvention complémentaire à l'association PAI

IL EST DECIDE D'APPORTER AVENANT A LA CONVENTION :

Entre

La **Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)**, Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40868 - 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1, représentée par son Président en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI ou son représentant dûment habilité à signer les présentes par délibération N° du Bureau Communautaire du

Et

L'Association dénommée **PAYS D'AIX INITIATIVES**, déclarée à la Préfecture de MARSEILLE sous le n° 0131000366 Représentée par son Président Yves DELAFON

IL EST RAPPELE CE QUI SUIT :

La convention portant attribution d'une subvention à l'association Pays d'Aix Initiatives entre la CPA et ladite association a été signée le 15 avril 2011 est modifiée dans son article 5, les autres articles restant inchangés.

Article 5. Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de 80 000 euros a été attribuée à **PAYS D'AIX INITIATIVES** par délibération n°2011-B107 du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2011,

Une subvention complémentaire de 60 000 euros a été validée par le Bureau Communautaire du 21 juillet 2011, délibération n° 2011-B..... portant le montant global de la subvention à 140 000 euros, soit 41,82 % du budget prévisionnel de l'association.

Fait à Aix en Provence, le..... En 3 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix,
Le Président ou son représentant

Pour l'Association
Le Président

*En application de la délibération
n°
du Bureau Communautaire du 21 juillet 2011*

CONVENTION N° 2011/10
Direction des Interventions Economiques

Programme de subvention aux associations à caractère économique

Entre

La **Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix** (CPA), Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40868 - 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1, représentée par son Président en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI ou son représentant dûment habilité à signer les présentes par délibération N° 2010-B.....du Bureau Communautaire du 21 juillet 2011

D'une part,

Et

L'Association dénommée **VAL DE DURANCE DEVELOPPEMENT DURABLE (VAL 3D)**, déclarée à la Préfecture des Bouches du Rhône le 31/03/2008 sous le N° W131003674, représentée par son Président, Monsieur Guy WILLERMOZ,

D'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération n° 2003-A312 du Conseil Communautaire réuni le 12 décembre 2003 mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subvention,

VU la délibération n°2010-A099 du Conseil de Communauté réuni le 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,

VUla délibération n° 2011-B du Bureau Communautaire du 21 juillet 2011 relative à la politique de subvention en faveur des associations et organismes à caractère économique,

VU la demande de l'association,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subvention mise en place par la CPA en faveur des acteurs associatifs qui contribuent au développement économique de son territoire.

Article 1. Objet de la Convention

La présente convention a pour objet d'établir un cadre contractuel entre la CPA et l'association VAL DURANCE DEVELOPPEMENT DURABLE, et de fixer les obligations respectives des deux parties.

Article 2. Durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature ou au 1^{er} janvier de l'exercice au titre duquel la subvention est accordée et expirera dans tous les cas au plus tard au 31 décembre de l'exercice, soit un terme au 31 décembre 2011.

Article 3. Objet de la subvention

L'association VAL 3 D se donne pour objectifs de contribuer au développement économique du Val de Durance dans le respect de l'environnement du cadre de vie et du patrimoine et de défendre un aménagement du territoire harmonieux et concerté. Après le succès de la première édition en 2009 du salon H2E (Habitat Eau Energie), l'association a réitéré la manifestation en 2010 et la 3^{ème} édition du salon en octobre 2011 au Clos Villemux à Meyrargues permettra d'ancrer cet événement. Cette manifestation consolide la croissance des entreprises innovantes du Val de Durance en couvrant l'ensemble des domaines du développement durable : habitat, nouvelles énergies, déchets, eau, transport et numérique.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engage à soutenir financièrement l'association VAL DURANCE DEVELOPPEMENT DURABLE pour la réalisation des projets dont cette dernière a pris l'initiative.

Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention qui viendra abonder le budget prévisionnel des actions programmées pour l'année 2011.

En contrepartie, VAL DURANCE DEVELOPPEMENT DURABLE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces rencontres.

Article 4. Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros) est attribuée à VAL DURANCE DEVELOPPEMENT DURABLE pour l'année 2011, par délibération 2011-B.....
du Bureau communautaire du 21 juillet 2011.

Article 5. Modalités de versement de la subvention

En application de la délibération 2003-A312 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2003, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :
Le règlement s'effectue en deux versements :

- Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total (63 000 €) sera versé à l'association à la date de signature de la convention
- Le règlement du solde interviendra sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :

1/ pour les subventions de fonctionnement global :

- un courrier d'appel de versement du solde,
- le rapport d'activités intermédiaire arrêté à la date de la demande,
- les états comptables (compte de résultat détaillé, bilan détaillé et annexes) du dernier exercice publié, signés par le président et le trésorier et le rapport du commissaire au compte s'il y a lieu.

2/ pour les subventions au titre d'une action ou d'une manifestation :

- mêmes documents plus le compte-rendu financier de l'action ou de la manifestation

3/ pour les subventions d'investissement :

- mêmes documents plus les factures acquittées et/ou pro forma des équipements financés.

L'association ne peut se prévaloir d'un volume de dépenses plus important que prévu au budget prévisionnel pour demander à la CPA de réévaluer le montant de la subvention.

Si la subvention n'a pu être justifiée, soit dans sa totalité, soit partiellement en raison d'une impossibilité de réaliser les actions prévues ou d'une diminution du volume des charges, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses justifiées.

Article 6. Domiciliation des paiements

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix seront effectués au compte ouvert à la BNP PARIBAS, agence de Pertuis, route d'Aix, sous le n° 00010013938.

Article 7. Conditions d'utilisation

7.1. Obligations de suivi.

L'association signataire s'engage à :

- ⇒ fournir à la Communauté du Pays d'Aix sur simple demande, un rapport sur les activités subventionnées, les supports de communication et extraits de presse, un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention, les comptes du dernier exercice clôturé, tout document susceptible de justifier le bien fondé de l'aide dont elle a bénéficié,
- ⇒ lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une opération déterminée : produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention,
- ⇒ nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant lorsque le montant de la subvention reçue de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités locales excède un montant annuel de 153 000 €,
- ⇒ accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,
- ⇒ ne pas redistribuer, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres,
- ⇒ reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

7.2. Affichage

L'Association s'engage à :

- ⇒ apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix de préférence en bas à droite, sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 4 de la présente convention, selon les prescriptions de la charte graphique de la CPA (Direction de la Communication et Relations Publiques, Tél. : 04.42.93.85.54).
- ⇒ faire valoir la participation de la CPA dans l'ensemble de sa production de communication.
- ⇒ Toute demande d'intervention écrite de la Communauté du Pays d'Aix émanant de l'association doit être faite au minimum quinze jours à l'avance.

Article 8. Responsabilité

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit engager la responsabilité de la CPA.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'Association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

Article 9. Résiliation de la Convention

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 1, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux articles 5 et 6, la CPA se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le montant de la subvention restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.

L'association qui souhaite cesser ses activités, abandonner son projet ou modifier son objet tel que défini dans ces articles, doit demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention ou son exécution, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de MARSEILLE territorialement compétent.

Fait à Aix en Provence, le En 3 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix, Le Président ou son représentant en vertu de la délibération 2011- B.....du	Pour l'Association VAL 3D Le Président <i>Signature et tampon</i>
--	---

CONVENTION N° 2011/11
Direction des Interventions Economiques

Programme de subvention aux associations à caractère économique

Entre

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, CPA, Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40 868 à 13 626 Aix-en-Provence Cedex 01, représentée par son Président Madame Maryse JOISSAINS MASINI, agissant en vertu de la délibération n° 2011-B.....du Bureau Communautaire du 21 juillet 2011 et de la délibération n° 2009_A138 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009

d'une part

Et

L'Association dénommée « POP SUD », déclarée à la Préfecture des Bouches-du-Rhône en date du 5 mai 2000 et représentée par son Président, Jacques BOULESTEIX.

d'autre part,

- VU la délibération n°2007_A444 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007 approuvant un modèle de convention financière spécifique aux pôles de compétitivité,
- VU la délibération n° 2010-A099 du Conseil de Communauté réuni le 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,,
- VU le contrat de performance 2009-2011 signé entre le Pôle et ses partenaires institutionnels,
- VU la demande de l'association,
- VU la délibération n° 2011-B..... octroyant une subvention de 30.000 € à l'association « POPsud-OPTITEC »

Préambule

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a mis en place une politique d'accompagnement des pôles de compétitivité ayant un impact significatif sur la vie économique et la structuration des filières d'excellence sur le

territoire. Fédérant les acteurs industriels et académiques, ces pôles génèrent en effet une activité « recherche et développement » importante et favorisent la création d'emplois et de richesse.

Les actions menées par les associations de gouvernance soutenues par la CPA doivent s'articuler autour de plusieurs démarches :

- Structuration de la filière et mise en réseau des acteurs à l'échelle du territoire (acteurs industriels et académiques, PME et grands groupes, acteurs institutionnels et académiques...),
- animation du réseau,
- actions de formation et de sensibilisation proposées aux adhérents,
- programmes de sensibilisation des PME,
- organisation de réunions et de conférences thématiques,
- actions de lobbying et de communication,
- missions à l'international,
- élaboration et labellisation de projets de R&D collaboratifs,
- ingénierie financière.

Article 1. Objet de l'Association

L'association « POP SUD » a pour objet, selon ses statuts, de fédérer les acteurs-clés (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation) de la filière photonique dans le sud-est de la France. A ce titre, elle assure également la gouvernance du pôle de compétitivité OPTITEC.

Article 2. Objet de la Convention

La présente convention a pour objet d'établir un cadre contractuel entre la C.P.A. et l'association « POP SUD », structure de gouvernance du Pôle OPTITEC, et d'en fixer les conditions ainsi que les obligations respectives des deux parties.

Article 3. Durée de la Convention.

La présente convention prend effet à compter de sa signature ou au 1^{er} janvier de l'exercice au titre duquel elle est accordée et expire au 31 décembre de l'exercice.

Article 4. Objet de la subvention

La C.P.A. s'engage à soutenir financièrement l'association « POP SUD » pour la réalisation de projets dont elle a l'initiative. Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention qui viendra abonder son budget global de fonctionnement de l'année 2011.

En contrepartie, l'association « POP SUD » s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation du programme d'actions établi pour l'année 2011.

Article 5. Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de 30.000 € (trente mille euros) est attribuée à l'association « POP SUD » pour l'année 2011, représentant 2,93 % de son budget prévisionnel global.

Article 6. Modalités de versement de la subvention

En application de la délibération 2003-A312 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2003, et des règles mises en place par la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion, les modalités de versement sont les suivantes :

⇒ Le règlement s'effectue en deux versements :

Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total sera versé à l'association à la date de signature de la convention.

Le règlement du solde interviendra sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :

1/ pour les subventions de fonctionnement global :

- un courrier d'appel de versement du solde,
- le rapport d'activités intermédiaire arrêté à la date de la demande,
- les états comptables (compte de résultat détaillé, bilan détaillé et annexes) du dernier exercice publié, signés par le président et le trésorier et le rapport du commissaire au compte s'il y a lieu ;

2/ pour les subventions au titre d'une action ou d'une manifestation :

- mêmes documents plus le compte-rendu financier de l'action ou de la manifestation.

L'association ne peut se prévaloir d'un volume de dépenses plus important que prévu au budget prévisionnel pour demander à la CPA de réévaluer le montant de la subvention.

Si la subvention n'a pu être justifiée, soit dans sa totalité, soit partiellement en raison d'une impossibilité de réaliser les actions prévues ou d'une diminution du volume des charges, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses justifiées.

Article 7. Domiciliation des paiements

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix seront effectués au compte ouvert à la Banque CHAIX à Marseille, sous le n° 0000025688H.

Article 8. Conditions d'utilisation

8.1. Engagement de l'association

L'association s'engage à faire de la Communauté du Pays d'Aix un partenaire actif du pôle et de son devenir en :

- l'invitant aux différents comités de pilotage et réunions des financeurs du pôle afin de l'informer régulièrement de l'état d'avancement de ses projets.
- l'associant aux différentes manifestations (colloques, conférences, salons...) organisées par le pôle.
- lui fournissant régulièrement les données nécessaires à l'appréciation de ses activités par les élus communautaires (adhérents du Pays d'Aix, projets labellisés, financeurs mobilisés, projets financés impliquant des entreprises du Pays d'Aix...).

Elle s'engage à impliquer les PME et TPE qui constituent l'essentiel du tissu économique du Pays d'Aix dans les actions et les projets de R&D portés par le pôle de compétitivité « OPTITEC ».

8.2. Obligations de communication

L'association signataire s'engage à :

⇒ Apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix, de préférence en bas à droite, sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article de la présente convention, selon les prescriptions de la charte graphique de la CPA (Direction de la Communication et Relations Publiques, tél. : 04.42.93.85.54) ;

⇒ Faire valoir la participation de la CPA dans l'ensemble de sa production de communication.

⇒ Toute demande d'intervention écrite de la Communauté du Pays d'Aix émanant de l'association doit être faite au minimum quinze jours à l'avance.

8.3. Obligations de suivi

L'association signataire s'engage à :

- ⇒ fournir à la Communauté du Pays d'Aix sur simple demande, un rapport sur les activités subventionnées, les supports de communication et extraits de presse, un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention, les comptes du dernier exercice clôturé, tout document susceptible de justifier le bien fondé de l'aide dont elle a bénéficié ;
- ⇒ lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une opération déterminée : produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention ;
- ⇒ nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant lorsque le montant de la subvention reçue de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités locales excède un montant annuel de 153 000 € ;
- ⇒ accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister

en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document ;

- ⇒ ne pas redistribuer sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de la subvention pour subventionner d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres ;
- ⇒ reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

Article 9. Responsabilité

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra, à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la C.P.A.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

Article 10. Résiliation de la Convention

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 4, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux article 8, la C.P.A. se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le montant de l'aide restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.

L'association qui souhaite cesser ses activités, abandonner son projet ou modifier son objet tel que défini dans l'article 1^{er}, doit demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de la perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

Fait à Aix en Provence, le.....en 3

exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix,

Pour l'Association POPsud

Le Président ou son représentant

Le Président

en vertu de la délibération 2011-

B.....du

Signature et tampon

CONVENTION N° 2011/12
Direction des Interventions Economiques

Programme de subvention aux associations à caractère économique

Entre

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, CPA, Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40 868 à 13 626 Aix-en-Provence Cedex 01, représentée par son Président Madame Maryse JOISSAINS MASINI, agissant en vertu de la délibération n° 2011-B..... du Bureau Communautaire du 21 juillet 2011 et de la délibération n° 2009_A138 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009

d'une part

Et

L'Association dénommée « PEGASE PACA », déclarée à la Préfecture des Bouches-du-Rhône en date du 23 mai 2006 et représentée par son Président, Monsieur Gérard GONINET

d'autre part,

- VU la décision n°2007_A444 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007 approuvant un modèle de convention financière spécifique aux pôles de compétitivité,
- VU la délibération n° 2010-A099 du Conseil de Communauté réuni le 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,,
- VU le contrat de performance 2009-2011 signé entre le Pôle et ses partenaires institutionnels,
- VU la demande de l'association,
- VU la délibération n° 2011-B..... octroyant une subvention de 30.000 € à l'association « PEGASE PACA ».

Préambule

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a mis en place une politique d'accompagnement des pôles de compétitivité ayant un impact significatif sur la vie économique et la structuration des filières d'excellence sur le territoire. Fédérant les acteurs industriels et académiques, ces pôles génèrent en

effet une activité « recherche et développement » importante et favorisent la création d'emplois et de richesse.

Les actions menées par les associations de gouvernance soutenues par la CPA doivent s'articuler autour de plusieurs démarches :

- Structuration de la filière et mise en réseau des acteurs à l'échelle du territoire (acteurs industriels et académiques, PME et grands groupes, acteurs institutionnels et académiques...),
- animation du réseau,
- actions de formation et de sensibilisation proposées aux adhérents,
- programmes de sensibilisation des PME,
- organisation de réunions et de conférences thématiques,
- actions de lobbying et de communication,
- missions à l'international,
- élaboration et labellisation de projets de R&D collaboratifs,
- ingénierie financière.

Article 1. Objet de l'Association

L'association « PEGASE PACA » porte la gouvernance du PRIDES et du Pôle de compétitivité Pégase.

Elle s'est fixée pour mission de fédérer les acteurs clefs (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation) impliqués dans le développement de technologies et produits novateurs à la croisée de trois champs de compétence, l'aéronautique, le spatial et la défense.

L'action de l'association porte notamment sur les filières industrielles identifiées comme prioritaire, à savoir : le drone, le dirigeable, l'hélicoptère, l'aviation verte et le spatial.

Article 2. Objet de la Convention

La présente convention a pour objet d'établir un cadre contractuel entre la C.P.A. et l'association « PEGASE PACA » et d'en fixer les conditions ainsi que les obligations respectives des deux parties.

Article 3. Durée de la Convention.

La présente convention prend effet à compter de sa signature ou au 1^{er} janvier de l'exercice au titre duquel elle est accordée et expire au 31 décembre de l'exercice.

Article 4. Objet de la subvention

La C.P.A. s'engage à soutenir financièrement l'association « PEGASE PACA » pour la réalisation de projets dont elle a l'initiative.

Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention qui viendra abonder son budget global de fonctionnement de l'année 2011.

En contrepartie, l'association « PEGASE PACA » s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation du programme d'actions établi pour l'année 2011.

Article 5. Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de 30.000 € (trente mille euros) est attribuée à l'association « PEGASE PACA » pour l'année 2011. Cette subvention est destinée à soutenir le fonctionnement de l'association, représentant 2,63 % de son budget prévisionnel global.

Article 6. Modalités de versement de la subvention

En application de la délibération 2003-A312 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2003, et des règles mises en place par la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion, les modalités de versement sont les suivantes.

Le règlement s'effectue en deux versements :

Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total sera versé à l'association à la date de signature de la convention.

Le règlement du solde interviendra sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :

1/ pour les subventions de fonctionnement global :

- un courrier d'appel de versement du solde,
- le rapport d'activités intermédiaire arrêté à la date de la demande,
- les états comptables (compte de résultat détaillé, bilan détaillé et annexes) du dernier exercice publié, signés par le président et le trésorier et le rapport du commissaire au compte s'il y a lieu ;

2/ pour les subventions au titre d'une action ou d'une manifestation :

- mêmes documents plus le compte-rendu financier de l'action ou de la manifestation.

L'association ne peut se prévaloir d'un volume de dépenses plus important que prévu au budget prévisionnel pour demander à la CPA de réévaluer le montant de la subvention.

Si la subvention n'a pu être justifiée, soit dans sa totalité, soit partiellement en raison d'une impossibilité de réaliser les actions prévues ou d'une diminution du volume des charges, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses justifiées.

Article 7. Domiciliation des paiements

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix seront effectués sur le compte de l'association ouvert au Crédit Coopératif sous le n° 41020016192.

Article 8. Conditions d'utilisation

8.1. Engagement de l'association

L'association s'engage à faire de la Communauté du Pays d'Aix un partenaire actif du pôle et de son devenir en :

- l'invitant aux différents comités de pilotage et réunions des financeurs du pôle afin de l'informer régulièrement de l'état d'avancement de ses projets.
- l'associant aux différentes manifestations (colloques, conférences, salons...) organisées par le pôle.
- lui fournissant régulièrement les données nécessaires à l'appréciation de ses activités par les élus communautaires (adhérents en Pays d'Aix, projets labellisés, financeurs mobilisés, projets financés impliquant des entreprises du Pays d'Aix...).

Elle s'engage à impliquer les PME et TPE qui constituent l'essentiel du tissu économique du Pays d'Aix dans les actions et les projets de R&D portés par le pôle de compétitivité « PEGASE PACA ».

8.2. Obligations de communication

L'association signataire s'engage à :

- ⇒ Apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix, de préférence en bas à droite, sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article de la présente convention, selon les prescriptions de la charte graphique de la CPA (Direction de la Communication et Relations Publiques, tél. : 04.42.93.85.54) ;
- ⇒ Faire valoir la participation de la CPA dans l'ensemble de sa production de communication.
- ⇒ Toute demande d'intervention écrite de la Communauté du Pays d'Aix émanant de l'association doit être faite au minimum quinze jours à l'avance.

8.3. Obligations de suivi

L'association signataire s'engage à :

- ⇒ fournir à la Communauté du Pays d'Aix sur simple demande, un rapport sur les activités subventionnées, les supports de communication et extraits de presse, un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention, les comptes du dernier exercice clôturé, tout document susceptible de justifier le bien fondé de l'aide dont elle a bénéficié ;
- ⇒ lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une opération déterminée : produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention ;
- ⇒ nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant lorsque le montant de la subvention reçue de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités locales excède un montant annuel de 153 000 € ;

- ⇒ accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document ;
- ⇒ ne pas redistribuer sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de la subvention pour subventionner d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres ;
- ⇒ reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

Article 9. Responsabilité

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra, à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la C.P.A. Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'Association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

Article 10. Résiliation de la Convention

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 4, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux article 8, la C.P.A. se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le montant de l'aide restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.

L'association qui souhaite cesser ses activités, abandonner son projet ou modifier son objet tel que défini dans l'article 1^{er}, doit demander la résiliation de

la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de la perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

Fait à Aix en Provence, le.....en 3
exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix, Le Président ou son représentant en vertu de la délibération 2011- B.....du	Pour l'Association PEGASE Le Président <i>Signature et tampon</i>
---	--

OBJET : Développement économique et Emploi - Subventions - Subventions aux associations à caractère économique

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAENS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le

27 JUIL. 2011